

INSTRUCTIONS POUR LE VOTE

ASSEMBLÉE ANNUELLE – 20 MARS 2025 – 13H00

Centre de Congrès de Saint-Hyacinthe
(1325, rue Daniel-Johnson Ouest, St-Hyacinthe)

**ESTRIE
RICHELIEU**
ASSURANCE AGRICOLE

Votre vote est important !

En qualité de membre, vous avez le droit d'exercer votre droit de vote à l'égard de l'élection des administrateurs, de la nomination des auditeurs et de toute autre question dont l'assemblée peut être dûment saisie. Vous pouvez exercer votre droit de vote en personne ou par procuration à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Voter en personne

Vous pouvez exercer votre droit de vote **en personne le 20 mars 2025 à 13h00** au **Centre de Congrès de Saint-Hyacinthe** (1325, rue Daniel-Johnson Ouest, Saint-Hyacinthe).

Attention !

- Pour pouvoir voter, vous devez être **membre**.
- Pour être membre, vous devez être un **assuré nommé** sur un contrat d'assurance en vigueur émis par la compagnie.
- Dans le cas d'une **personne morale** (compagnie), un dirigeant et/ou un mandataire dûment autorisé doit désigner un **fondé de pouvoir par procuration**.
- Un membre dispose d'**un seul droit de vote** quel que soit le nombre ou le montant des contrats d'assurance en vigueur dont il est titulaire.
- Un **fondé de pouvoir** ne peut représenter plus d'une personne.

Voter par procuration

- Voter par **procuration** signifie que vous donnez à la personne nommée dans le *Formulaire de procuration* (fondé de pouvoir) le pouvoir d'exercer pour vous votre droit de vote. Il n'est pas nécessaire que cette personne soit un membre habile à voter.
- Informez la personne que vous nommez de sa nomination et qu'elle doit assister à l'assemblée.
- Si vous avez des questions sur la façon de compléter le *Formulaire de procuration*, veuillez communiquer avec **Mélanie McMillan**, Secrétaire du conseil d'administration, au **450 378-0101 poste 270**.
- Le *Formulaire de procuration* est disponible sur le site Internet de la compagnie à l'adresse www.estrierichelieu.com
- Veuillez nous faire parvenir votre *Formulaire de procuration* dûment **complété, daté et signé** au plus tard **le vendredi 7 mars 2025**. À défaut de recevoir votre formulaire de procuration à cette date, le vote par procuration ne sera pas possible.



PAR COURRIEL : mmcmillan@estrierichelieu.com



PAR LA POSTE : **770, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2Y7**